

R.A.P.P.

R E S E A U A F R I C A I N D E S P E R S O N N E L S D E S  
P A R L E M E N T S



# ASSEMBLEE GENERALE

DU 25 AU 28 JUILLET 2006

RABAT, MAROC

**FOIRE AUX QUESTIONS**

Préparé le 30 mai 2006

## Questions Générales

Q. La quatrième Assemblée Générale du RAPP, où se déroulera-t-elle?

R. La conférence aura lieu à Rabat, Maroc du 25 au 28 juillet 2006. La plupart des séances auront lieu dans l'enceinte du Parlement.

Q. Qui est-ce qui organise l'Assemblée Générale?

R. Le Secrétariat Transitoire, maintenu par la Conférence Nationale des Législatures des Etats (NCSL), en coordination avec le Parlement marocain et suivant les directions du Comité Exécutif du RAPP.

# R.A.P.P.

R E S E A U   A F R I C A I N   D E S   P E R S O N N E L S   D E S  
P A R L E M E N T S



Q. Où peux-je voir le programme ?

R. En fonction des évolutions du programme, nous mettrons les avant-projets sur le site web au <http://www.ncsl.org/public/internat/Assemblees.htm>

## Programme

Q. Comment le programme de l'Assemblée Générale est-il organisé?

R. Le programme de l'Assemblée Générale est constitué de plusieurs ateliers simultanés, les tables rondes des homologues qui offrent aux participants l'occasion d'échanger des idées et des expériences, les séances plénières, les séances des Commission d'études du Réseau, et une session plénière de travail.

Q. Qu'est-ce que c'est qu'un atelier simultané ?

R. Afin de mieux utiliser le temps disponible pendant l'Assemblée, de répondre aux divers vœux de tous les délégués, et d'attirer le maximum d'affluence, le programme de l'Assemblée prévoit des blocs séparés de deux ou trois réunions simultanées. Pour chaque bloc d'ateliers, les participants peuvent choisir la session qui leur semble la plus intéressante. Etant donné que les ateliers sont simultanés, si deux sessions ont l'air également intéressant, les participants auront la possibilité de se procurer les documents de la session manquée (dans la mesure où ceux-ci sont disponibles).

Q. Quel est le but des séances plénières ?

R. Ses sessions sont organisées avec le but d'offrir les participants l'occasion d'apprendre des choses qui sont en général applicable à tout le personnel parlementaire. Tous les participants qui se sont inscrits peuvent y participer.

# R.A.P.P.

R E S E A U   A F R I C A I N   D E S   P E R S O N N E L S   D E S  
P A R L E M E N T S



Ses sessions sont souvent à l'heure du déjeuner pour profiter du temps au maximum.

Q. Pourquoi débattons-nous des questions politiques si nous sommes des fonctionnaires ?

R. La force d'un parlement bien organisé repose dans l'expertise des ressources à la disposition des parlementaires. Les parlementaires ne peuvent savoir tout sur chaque sujet qui passe par leurs bureaux, d'où la nécessité d'avoir du personnel bien habile à l'appui du parlementaire lorsqu'il ou elle traite les questions sensibles du jour.

Q. Que font les participants pendant les séances des commissions d'études ?

R. Les commissions d'études du RAPP sont chargées des divers aspects du fonctionnement interne du Réseau : par exemple, la promotion du Réseau et ses activités et la gestion de ses formations. Pendant l'Assemblée générale, une séance est tenue pour chaque commission. Au cours des séances, les commissions discutent leur programme suivant l'ordre du jour arrêté par le Comité exécutif. Ces séances sont ouvertes à tous les participants, qui peuvent choisir la commission qui convient le plus à leurs intérêts.

Q. Comment peux-je répandre les acquis de cette conférence à mes collègues quand je retourne au pays ?

R. Ce travail devrait surtout tomber au Président de la Section locale d'organiser, mais il reste diverses manières dont chaque participant peut contribuer : (1) en distribuant vos notes des sessions et/ou des copies de la documentation reçue ; (2) en donnant une restitution devant vos collègues du personnel ; (3) en partageant vos observations sur la conférence sur le Listserv

# R.A.P.P.

R E S E A U   A F R I C A I N   D E S   P E R S O N N E L S   D E S  
P A R L E M E N T S



du RAPP ou dans le Bulletin, Actualités du RAPP ; ou (4) en distribuant des copies de votre rapport de mission.

## Financement

Q. Qui est-ce qui se charge des frais de participation dans l'Assemblée Générale ?

R1. Les participants ou leurs parlements seront responsables d'assumer les frais suivants:

- Voyage aller-retour
- Inscription à l'Assemblée
- Déplacements locaux (le Parlement marocain pourrait éventuellement assister avec ces frais, mais à priori les participants devraient prévoir les assumer)
- Hébergement à l'hôtel

R2. Quelques repas seront offerts pendant les sessions de l'Assemblée et seront disponibles aux participants qui payent les frais de participation. Toute autre dépense alimentaire est à la charge du participant.

Q. Comment pouvons-nous payer les frais d'inscription ?

R. Le meilleur est de payer en espèces (de préférence en euros ou CFA) sur place à Rabat. Des reçus vous seront remis sur place.

# R.A.P.P.

R E S E A U   A F R I C A I N   D E S   P E R S O N N E L S   D E S  
P A R L E M E N T S



## Inscription

Q. Comment puis-je m'inscrire pour l'Assemblée Générale ?

R. En remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant à la NCSL par faxe au 202-737-1069 aux USA. Contactez Jeremy Meadows ou Paul Snow de la NCSL par téléphone au 202-624-8684 ou par email à [rapp@ncsl.org](mailto:rapp@ncsl.org) pour demander un formulaire, ou vous pouvez le trouver sur Internet à <http://www.ncsl.org/public/internat/rapp.htm>.

Q. Quelles sont les différences entre les quatre niveaux de frais d'inscription ?

R. Les niveaux sont divisés et définis de la manière suivante :

- Membre du pays hôte : Le personnel législatif marocain.
- Membre du RAPP : Les personnels législatifs dont leurs pays ont cotisé.
- Membre associé ou honoraire : Quelques participants particuliers, désignés par RAPP.
- Tarif de base / Observateur : Tout autre participant tombe dans cette catégorie.

Q. Puis-je m'inscrire sur place quand j'arrive à Rabat?

R. Oui, mais ceux qui s'inscrivent à l'avance sont mieux placés pour assurer leur logement dans l'hôtel. De plus, un livret d'ordre du jour et les autres documents liés à la conférence (liste des inscrits, badge d'identité, etc.) seront préparés uniquement pour les participants qui se sont inscrits à l'avance.

Q. Est-ce qu'il y a une limite sur le nombre de participants qu'un parlement peut inscrire pour l'Assemblée Générale du RAPP ?

# R.A.P.P.

R E S E A U A F R I C A I N D E S P E R S O N N E L S D E S  
P A R L E M E N T S



R. Non. Le Comité Exécutif du RAPP a décidé de limiter l'Assemblée globalement à 100 personnes, mais chaque parlement peut envoyer autant de participants qu'ils veulent à l'Assemblée Générale pour autant qu'ils puissent soutenir les frais de déplacement et de participation. Toutefois, il n'importe combien de personnes représentent leur parlement à l'Assemblée dans le sens que chaque institution parlementaire n'a que le droit à un vote dans les questions de business du RAPP.

## Hébergement et Nourriture

Q. Quels arrangements ont été faits pour l'hébergement des participants ?

R. Le Parlement marocain a arrangé un tarif préférentiel à l'hôtel Terminus de €23, petit déjeuner compris. Cet hôtel est à quatre minutes à pied du Parlement, où aura lieu la plupart des séances de la conférence. Si vous voulez un lieu plus près du Parlement, l'hôtel Balima est une deuxième option qui coûte €30 pour une chambre simple. Veuillez marquer votre préférence sur la fiche d'inscription dans les cases fournies et le Secrétariat arrangera les réservations.

Q. Si j'ai des exigences diététiques particulières par raison d'allergies ou de croyances religieuses, comment peux-je m'assurer que les repas pendant les sessions plénières répondront à mes besoins?

R. Considérant le nombre de participants anticipés pour cette conférence, il sera très difficile de respecter les besoins de chaque délégué, mais les organisateurs feront tout leur possible pour répondre à vos besoins si vous les indiquez sur le formulaire d'inscription.

# R.A.P.P.

R E S E A U   A F R I C A I N   D E S   P E R S O N N E L S   D E S  
P A R L E M E N T S



## Visa et Voyage

Q. Est-ce que j'ai besoin d'un visa ? Si oui, y aura-t-il de l'assistance fournie pour le visa dès mon arrivée ?

R. Selon nos sources, les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour voyager au Maroc : Algérie, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tunisie et les Etats-Unis. Toutefois, nous vous encourageons de vous renseigner auprès des instances nécessaires pour vérification. Si votre pays n'a pas de consulat marocain, des responsables du parlement marocain seront disponible à l'aéroport pour vous assister avec les démarches.

Q. Mon vol arrive à Casablanca. Y aura-t-il des arrangements pour l'accueil ?

R. Les arrivées à Casablanca seront prises en charge par le Parlement marocain, d'où la nécessité absolue de préciser votre plan de vol sur la fiche d'inscription avec votre heure d'arrivée.